



Paris, le 3 juillet 2019

Radio France
Madame Sibyle VEIL
Présidente Directrice Générale
116, avenue du Président Kennedy
75016 PARIS

Madame la Présidente,

Depuis le 13 juin dernier à minuit, la procédure prévue par le cinquième alinéa de l'article 11 de la Constitution de mise en œuvre du Référendum d'Initiative Partagée, a débuté au sujet de la privatisation d'Aéroports de Paris.

Après le dépôt d'une proposition de loi référendaire par 248 parlementaires, la voie est donc maintenant ouverte à la collecte des 4,7 millions de signatures qui permettront, après un dernier passage devant le parlement, la tenue d'un référendum.

Notre pays entre donc dans un moment démocratique fort d'expression de la citoyenneté à laquelle une grande majorité de nos concitoyens est fortement attachée.

Cette procédure est comme nous vous l'indiquons d'entrée pleinement constitutionnelle.

Soutenir ou ne pas soutenir la mise en œuvre du referendum sur ADP relève donc à ce titre d'une liberté fondamentale.

La puissance publique se doit donc de tout mettre en œuvre pour informer de ce droit constitutionnel.

Les lois d'application de l'article 11 de la Constitution sont restées silencieuses sur le rôle assigné à l'audiovisuel public pour permettre le respect, plein et entier, du nouvel espace de démocratie créé par le Referendum d'Initiative Partagée.

Nous estimons que le silence de la loi ne peut exonérer les différents médias publics, télévisions et radios, de leur responsabilité.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir créer les conditions pour que dans les meilleurs délais possibles, des dispositions soient prises pour organiser l'information sur la mise en œuvre de cette procédure du Référendum d'Initiative Partagée concernant la privatisation d'ADP, dans le cadre de la société de radio diffusion dont vous avez la responsabilité.

Restant à votre disposition, Madame la Présidente, pour de plus amples informations sur notre demande et certains que vous en comprendrez l'utilité démocratique, nous vous prions prie de bien vouloir agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour les 101 parlementaires socialistes et apparentés signataires de la proposition de loi n° 1867 :

Valérie **RABAULT**, députée

Patrick **KANNER**, sénateur

Pour les 76 parlementaires les Républicains signataires de la proposition de loi n° 1867 :

Gilles **CARREZ**, député

Philippe **DOMINATI**, sénateur

Pour les 31 parlementaires communistes et apparentés signataires de la proposition de loi n° 1867 :

André **CHASSAIGNE**, Député

Éliane **ASSASSI**, Sénatrice

Pour les 17 parlementaires la France Insoumise signataires de la proposition de loi n° 1867 :

Jean-Luc **MELENCHON**, député

Pour les 12 parlementaires Libertés & Territoires signataires de la proposition de loi n° 1867 :

Philippe **VIGIER**, député